

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HANNUT

recrute

un agent constatateur (h/f/x)

pour le « Service Sécurité et Prévention »

Mission

Prévenir, constater et réprimer les infractions essentiellement à la législation environnementale mais également dans le cadre du Règlement général de Police et du Décret de délinquance environnemental. Est compétent également pour le constat d'autres infractions susceptibles d'une amende administrative au niveau communal (urbanisme, voirie, ...). Améliorer la qualité de vie et la sécurité de la commune grâce une démarche positive d'éducation civique auprès de la population.

Responsabilités et activités principales

Il/Elle prévient et sensibilise la population	- Réalise des tournées de surveillance ; - Assure une présence dans des endroits généralement à l'abri des regards mais non fermés ; - Est présent lors d'événements particuliers ; - Retire de la circulation les objets pouvant porter atteinte à l'environnement ; - Informe préventivement la population, par voie d'affichage notamment, sur les incivilités et les risques encourus (sanctions administratives notamment) ; - Met en place un plan d'actions en vue de lutter contre les incivilités environnementales soit en fonction du lieu, d'une thématique ou d'un public cible ; - Met en œuvre le plan local propreté - Collabore avec les contrats rivière et le service environnement pour le suivi des points noirs le long des cours d'eau.
Il/Elle constate, contrôle les infractions et y donne suite	- Constate les plaintes et les incivilités environnementales et relatives au RGP ; - S'entretient avec toute personne sur des faits dont la connaissance est utile au respect de l'environnement et du RGP ; - Prélève des échantillons pour analyse ; - Rédige des constats et en assure le suivi (en partenariat avec les autorités compétentes) ; - Propose aux contrevenants des transactions immédiates ;
Rend compte des activités du service	- Rédige des rapports et des délibérations à destination du Collège et du Conseil communal ; - Communique au N+1 tout problème rencontré sur le terrain ; - Formule des propositions d'améliorations du service ;
Il/Elle est l'interface privilégiée entre les intervenants	- Est l'interface entre le fonctionnaire sanctionnateur provincial et la commune ; - Est l'interface entre la police locale et le fonctionnaire sanctionnateur provincial ; - Collabore avec le service des travaux et l'environnement ; - Met en place et suit les procédures facilitant les partenariats.

Compétences particulières

- Savoir lire un texte légal ;
- Disposer de la formation d'Agent constatateur est un atout ;
- S'engager à suivre la formation organisée par la région wallonne .

Contrat de travail

- Type de contrat : contrat de travail à durée indéterminée ;
- Régime de travail : 38 heures/semaine ;
- Grade : D4 (Enseignement secondaire supérieur) ou D6 (Graduat ou baccalauréat) ;
- Rémunération :
 - échelle barémique D.4 ; montant mensuel brut indexé : minimum 2.709,91-€ ➔ maximum 4.131,50-€, en fonction de l'ancienneté valorisable ;
 - échelle barémique D.6 : montant mensuel brut minimum indexé 2.888,78-€ ➔ maximum 4.438,73-€, en fonction de l'ancienneté valorisable ;
- Régime de vacances secteur public, avec pécule de vacances (92 %) et allocation de fin d'année ; assurance groupe -2^e pilier pension (cotisation patronale s'élevant à 4% du salaire mensuel brut) ; octroi de chèques-repas d'une valeur faciale de 6-€.

Conditions d'admission

- Être belge ou citoyen de l'union européenne ;
- Jouir de ses droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Être de préférence, dans les conditions APE au moment de l'engagement ;
- Être titulaire :
 - Grade D.4 :
 - d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ;
 - ou
 - d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétences et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ;
 - ou
 - d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ;
 - Grade D.6 :
 - Au moins d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court (graduat ; baccalauréat, ...) ;
- Réussir les épreuves de sélection suivantes :
 - Epreuves écrites éliminatoires :
 - Résumé et commentaire de texte sur une sujet d'ordre général du niveau des études supérieures de type court ; (24/40) ;
 - Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ; (6/10)
 - Loi SAC (sanctions administratives communales du 24 juin 2013 et Code de l'Environnement ; (6/10)
 - Epreuve orale éliminatoire destinée à apprécier le sens pratique, la maturité, la culture générale, la sociabilité, l'intégrité, le sens de l'accueil du public, le sens pratique du (de la) candidat(e) à l'endroit des hommes et des choses de son temps ; (24/40).

Le candidat doit obtenir un minimum de 60% à chacune des épreuves.

Modalités d'introduction des candidatures

- Les candidatures motivées **accompagnées de pièces justificatives** doivent être adressées pour **le dimanche 5 avril 2026 au plus tard** et ce, par courrier électronique (documents scannés) à l'adresse « recrutement@hannut.be ».
- Pièces justificatives devant impérativement accompagner les candidatures :
 - une lettre de motivation,
 - un curriculum vitae détaillé,
 - une copie du diplôme ou titre requis,
 - un extrait de casier judiciaire (modèle 1) de moins de trois mois.

Renseignements

L'offre d'emploi peut être obtenue par mail sur simple demande auprès du Service « Personnel et Organisation »
Tél. : 019/51.93.59 - Email : recrutement@hannut.be

A l'issue de l'examen, une réserve de recrutement sera constituée pour une durée de 2 ans renouvelable.

Par le Collège :

La Directrice générale,
Amélie DEBROUX.

L'échevin en charge de la fonction mayorale,
Martin JAMAR.